

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

DCS16_00511



DATE DE CONVOCATION

30 juin 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 26

PROCURATION : 03

VOTANTS : 29

QUESTION N°11

VALIDATION DE LA
REDDITION DES COMPTES
2015 POUR LES ETUDES ET
REALISATION POUR LA
CONSTRUCTION DES ECOLES
DE BAILLARGENT

Le Maire municipal certifie le
contenu exact de la
présente délibération qui sera
affichée en Mairie, et transmise
à la Préfecture.

LE MAIRE



Christian JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le Tribunal
Administratif de Bassa-Terre dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et de sa réception par le
Reçu.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
12 JUILLET 2016

L'an deux mil Seize, le Mardi 12 du mois de Juillet, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian JEAN-CHARLES Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS :

JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, VABAC Charles 2^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, PRADEL/CHRISTOPHE Anniek 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, ALIANE/SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLI Martin 8^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, RANCE Elie, MORANDAS Jeannille, BARTHELEMY Henri, ZEPHARREN Armande, PANDOLF Henri, SILENE Christiane, GUILLAUME Camille, JELAIN Myriam, SEREMES-DAMAL Alain, PHILOGENE Lydie, CARENE Patrick, DRACON Patricia, PAGESY Jean-Pierre, ELISABETH Camille, BIAMANY Orif, KAMOSE Albert, JACOB Marie-Noëlle

ETAIENT EXUSES :

ETAIENT ABSENTS :

NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, DELA REBERDIERE/RAMILON Nicole,
CARENE/ABON Juliette

PROCURATIONS :

NEREE Audrey à GARNIER José
DELA REBERDIERE/RAMILON Nicole à ELISABETH Camille
CARENE/ABON Juliette à JACOB Marie-Noëlle

ASSISTAIENT A LA REUNION :

PRADEL Frantz, Directeur Général des Services- MEPHON Philippe,
Responsable du service technique - GARNIER Arnaud, Directeur financier -
MONGORIN Quetty

Madame ZEPHARREN Armande, conseiller municipal, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

ONZIEME QUESTION

VALIDATION DE LA REEDITION DES COMPTES 2015 POUR LES ETUDES ET REALISATION POUR LA CONSTRUCTION DES ECOLES DE BAILLARGENT

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du mandat d'études et de réalisation de l'opération confiée à la SEMSAMAR, il est prévu de valider la reddition des comptes présentés annuellement par l'opérateur.

En effet, conformément à l'article 19 de la convention de mandat, les bilans financiers des dépenses à engager et restant à engager, sont présentés à la fin de chaque année.

Aussi, suite à la présentation des éléments financiers actualisés, ainsi que l'état d'avancement de l'opération au titre de l'année 2015, il est prévu de valider la reddition des comptes correspondantes.

Le bilan financier actualisé de l'opération « Construction des écoles de Baillargent à Pointe-Noire » s'élève à 3 513 028.00 €.

Ce document comptable fait état des dépenses et recettes attendues sur l'année 2016.

Le conseil municipal

Considérant la reddition des comptes réalisée par la SEMSAMAR, relative à l'exercice 2015 au titre de l'opération « Construction des Ecoles de Baillargent à Pointe-Noire ».

DECIDE

A la majorité des membres présents (- 06 abstentions)

1°) De valider la reddition des comptes des opérations, au titre de l'année 2015 de l'opération « Construction des Ecoles de Baillargent à Pointe-Noire »

2°) De valider l'avenant de prorogation de la durée de la convention de mandat

3°) De donner tous pouvoirs à monsieur le maire pour l'application pratique de la présente délibération.

4°) Le maire, le Directeur Général des Services et le payeur public sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au Comptable public et publiée au recueil des actes administratifs de la ville



COMMUNE DE POINTE-NOIRE
DATE DE CONVOCATION
30 juin 2016
NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29
PRESENTS : 26
PROCURATION: 03
VOYANTS : 29
QUESTION N°12
CORRECTION DE LA DELIBERATION DU 30/03/ 2016 RELATIVE A LA VALIDATION DES AVIS DU COMITE TECHNIQUE DU 18/03/2016 (ET NON DU 16/03/2016)
<p>Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.</p> <p>  Christian JEAN-CHARLES Maire</p> <p>La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Noua-Noua dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant.</p>

DG516_00512



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
12 JUILLET 2016**

L'an deux mil seize, le Mardi 12 du mois de Juillet, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian JEAN-CHARLES Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS :

JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, PRADEL/CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, ALIANE/SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, RANCE Elie, MORANDAS Jeannille, BARTHELEMEY Henri, ZEPHARREN Armande, PANDOLF Henri, SILENE Christiane, GUILLAUME Camille, JELANE Myriam, SEREMES-DAMAL Alain, PHILOGENE Lydie, CARENE Patrick, DRACON Patricia, PAGESY Jean-Pierre, ELISABATH Camille, BABIANY Onif, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle

ETAIENT EXUSES :

ETAIENT ABSENTS :

NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole, CARENE/ABON Juliette

PROCURATIONS :

NEREE Audrey à GARNIER José
DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole à ELISABETH Camille
CARENE/ABON Juliette à JACOB Marie-Noëlle

ASSISTAIENT A LA REUNION :

PRADEL Frantz, Directeur Général des Services- MEPHON Philippe, Responsable du service technique - GARNIER Arnaud, Directeur financier - MONGORIN Quetty

Madame ZEPHARREN Armande, conseiller municipal, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

DOUZIEME QUESTION

CORRECTION DE LA DELIBERATION DU 30/03/ 2016 RELATIVE A LA VALIDATION DES AVIS DU COMITE TECHNIQUE DU 18/03/2016 (ET NON DU 16/03/2016)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que lors de la séance du 30 mars 2016 le conseil municipal a délibéré sur la validation des avis du comité technique du 18 mars 2016.

Il signale que dans la rédaction de cette délibération, une erreur matérielle sur la date de la séance du comité technique s'est produite, présentant le 16 mars 2016 au lieu du 18 mars 2016.

Il convient dit-il de procéder à la correction de cette délibération en indiquant la date exacte de la tenue du comité technique, soit le 18 mars 2016.

Le conseil municipal

Où les explications de monsieur le maire

Vu la délibération n°DGS16-00476 relative à la validation des décisions du comité technique

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

1°) De rectifier la date de la séance du Comité Technique en indiquant la date exacte soit le 18 mars 2016

Le maire, le directeur général des services et le comptable public sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME


Christian JEAN-CHARLES

065/16_00513



COMMUNE DE POINTE-NOIRE
DATE DE CONVOCATION
30 juin 2016
NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29
PRÉSENTS : 26
PROCLAMATION : 03
VOTANTS : 29
QUESTION N°13
REVISION DE LA DELIBERATION DU 29/03/2016 RELATIVE AU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS DES SUJETS DE L'EXPERTISE ET L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RFPSEOP)
La Maire soussigné certifie le caractère authentique de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.
<p>LE MAIRE</p>   <p>Christian JEAN-CHARLES</p>
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nouakchott dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
12 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le Mardi 12 du mois de Juillet, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian JEAN-CHARLES Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS :

JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, PRADEL/CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, ALIANE/SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, RANCE Ele, MORANDAIS Jeannille, BARTHELEMEY Henri, ZEPHARREN Armande, PANDOLF Henri, SILENE Christiane, GUILLAUME Camille, JELANE Myniam, SEREMES-DAMAL Alain, PHILOGENE Lydie, CARENE Patrick, DRACON Patricia, PAGESY Jean-Pierre, ELISABATH Camille, BIABIANY Onif, KAMOSE Albert, JACOB Marie-Noëlle

ETAIENT EXUSES :

ETAIENT ABSENTS :

NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole, CARENE/ABON Juliette

PROCURATIONS :

NEREE Audrey à GARNIER José
 DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole à ELISABETH Camille
 CARENE/ABON Juliette à JACOB Marie-Noëlle

ASSISTAIENT A LA REUNION :

PRADEL Frantz, Directeur Général des Services- MEPHON Philippe, Responsable du service technique - GARNIER Arnaud, Directeur financier - MONGORIN Quetty

Madame ZEPHARREN Armande, conseiller municipal, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

TREZIEMEE QUESTION

REVISION DE LA DELIBERATION DU 30/03/2016 RELATIVE AU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS DES SUJETIONS DE L'EXPERTISE ET L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIESEEP)

Le Maire rappelle la Délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2016 relative à la consolidation du Régime Indemnitaire de la commune et ses établissements en un document unique.

Il signale que par courrier du 26 avril 2016, référencé 2016-625/SG/DICTAJ/BRA, monsieur le Préfet, lors de son contrôle de légalité, a formulé des observations portant sur :

1°) L'application du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

2°) Les frais de représentation

Il propose à l'assemblée de prendre acte et de porter les précisions nécessaires à ladite délibération

Le Conseil municipal,

Où l'exposé de monsieur le maire

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

De compléter la délibération n°DGS16-00478 du 30 mars 2016 comme suit :

1°) Dit que les frais de représentation sont versés exclusivement au Directeur Général des Services et au Maire

2°) D'appliquer le RIFSEEP aux cadres d'emplois des attaché territoriaux conformément au décret 2014-513 qui abroge le décret n° 2008-1533 du 22 décembre 2008 instituant la Prime de Fonctions et de Résultats, par arrêté individuel

3°) Dit que le Conseil municipal se prononcera prochainement sur les grades faisant l'objet d'un décret d'application dans le cadre du RIFSEEP

4°) De donner tous pouvoirs au Maire pour l'application de la présente délibération.


5°) Le maire, le Directeur Général des Services, et le payeur public sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME


LEMAIRE
Christian JEAN-CHARLES

DG.316_005/14



COMMUNE DE POINTE-NOIRE
DATE DE CONVOCATION
30 juin 2016
NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29
PRESENTS : 26
PROCURATION : 03
VOTANTS : 29
QUESTION N°14
VALIDATION DES AVIS DU COMITE TECHNIQUE DU 29 JUN 2016
<p>Le Maire assigé certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.</p>  <p>Christian JEAN-CHARLES</p> <p>La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nouakchott dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
12 JUILLET 2016**

L'an deux mil Seize, le Mardi 12 du mois de Juillet, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian JEAN-CHARLES Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS :

JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, PRADEL/CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, ALIANE/SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, RANCE Elie, MORANDAIS Joannille, BARTHELEMEY Henri, ZEPHARREN Armande, PANDOLF Henri, SILENE Christiane, GUILLAUME Camille, JELAINE Myriam, SEREMES-DAMAL Alain, PHILOGENE Lydie, CARENE Patrick, DRACON Patricia, PAGESY Jean-Pierre, ELISABATH Camille, BIABIANY Onif, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle

ETAIENT EXUSES :

ETAIENT ABSENTS :

NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole, CARENE/ABON Juliette

PROCURATIONS :

NEREE Audrey à GARNIER José
DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole à ELISABETH Camille
CARENE/ABON Juliette à JACOB Marie-Noëlle

ASSISTAIENT A LA REUNION :

PRADEL Frantz, Directeur Général des Services- MEPHON Philippe, Responsable du service technique - GARNIER Arnaud, Directeur financier - MONGORIN Quetty

Madame ZEPHARREN Armande, conseiller municipal, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

QUATORZIEME QUESTION

VALIDATION DES AVIS DU COMITE TECHNIQUE DU 29 JUIN 2016

Monsieur le Maire informe au conseil que le comité technique de la commune s'est réuni le 29 juin 2016 afin d'examiner divers points relatifs à la gestion de l'administration communale.

Il signale à l'assemblée les affaires traitées à cette occasion, lors de cette séance :

- 1- Lecture et approbation du Procès-verbal de la réunion du Comité Technique du 18/03/2016
- 2- Information sur le bilan social 2015 : ville, centre communal d'actions sociales et caisse des écoles
- 3- Avis sur la mise à jour du règlement formation de la collectivité
- 4- organisation des services : - mouvement de personnel - organisation du service des sports (règlement intérieur du hall, règlement d'utilisation des locaux du hall)
- 5- Discussion sur l'installation du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail - point sur l'hygiène et la sécurité au sein de la collectivité.

Il précise que ces points ont fait l'objet de discussions et d'avis, et qu'un procès-verbal a été rédigé (cf. PV) et soumis à l'assemblée les éléments du dossier.

Le conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport porté à sa connaissance sur l'ensemble des points

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire,

A la majorité des membres présents (06 abstentions)

1°) D'approuver les questions abordées, les avis pris lors de la séance du Comité Technique du 29 juin 2016

2°) De donner mandat à monsieur le Maire pour l'application pratique de la présente délibération

3°) Le Maire, le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui concerne de l'exécution de la présente délibération



POINTE EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

MS16_00515



DATE DE CONVOCATION

30 juin 2016

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
12 JUILLET 2016**

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 26

PROCURATION : 03

VOTANTS : 25

QUESTION N°15

**AUTORISATION DE MISE EN
PLACE D'UN DISPOSITIF DE
PREFINANCEMENT DE
L'OPERATION
= CONSTRUCTION ECOLE DE
BAILLARGENT = AU TITRE DE
L'ANNEE 2016**

Le Maire soussigné certifie la
concordance exécutoire de la
présente délibération, qui sera
affichée en Mairie, et transmise
à la Préfecture.


LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le Tribunal
Administratif de Bassin-Terre dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et de sa réception par le
Relevé.

L'an deux mil Seize, le Mardi 12 du mois de Juillet, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian JEAN-CHARLES Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS :

JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, PRADEL/CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, ALIANE/SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, RANCE Elie, MORANDAIS Jeannille, BARTHELEMEY Henri, ZEPHARREN Armande, PANDOLF Henri, SILENE Christiane, GUILLAUME Camille, ELAINE Myriam, SEREMES-DAMAL Alain, PHILOGENE Lydie, CARENE Patrick, DRACON Patricia, PAGESY Jean-Pierre, ELISABETH Camille, BIABIANY Onif, KAMDISE Albert, JACOB Marie-Noëlle

ETAIENT EXUSES :

ETAIENT ABSENTS :

NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole, CARENE/ABON Juliette

PROCURATIONS :

NEREE Audrey à GARNIER José
DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole à ELISABETH Camille
CARENE/ABON Juliette à JACOB Marie-Noëlle

ASSISTAIENT A LA REUNION :

PRADEL Frantz, Directeur Général des Services- MEPHON Philippe, Responsable du service technique - GARNIER Arnaud, Directeur financier - MONGORIN Quetty

Madame ZEPHARREN Armande, conseiller municipal, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

QUINZIEME QUESTION

AUTORISATION DE MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE PREFINANCEMENT DE L'OPERATION « CONSTRUCTION ECOLE DE BAILLARGENT » AU TITRE DE L'ANNEE 2016

Monsieur le maire explique aux membres du conseil que suite à la validation de la reddition des comptes - éléments financiers actualisés, ainsi que l'état d'avancement de l'opération- présenté par l'opérateur au titre de l'année 2015, dans le cadre du mandat d'études et de réalisation confiée à la SEMSAMAR, il convient d'avancer dans le projet.

Il signale qu'il en ressort par ailleurs que le bilan financier actualisé de l'opération « Construction des écoles de Baillargent à Pointe-Noire » s'élève à 3 513 028.00 € et après consultation, plusieurs propositions de préfinancement ont été étudiées.

Il précise que la SEMSAMAR, déjà mandataire de l'opération, propose la mise en place d'un préfinancement pour l'année 2016, sur une durée de 12 mois, sur la base d'un taux compris entre 1.4 % et 1.7 %, pour un montant prévisionnel de 1 000 000.00 €.

Le conseil municipal

Oui les explications, après discussions et échanges de vues

DECIDE

A la majorité des membres présents (-06 abstentions)

1°) D'autoriser le maire à mettre en place le dispositif de préfinancement au titre de l'année 2016 de l'opération « Construction des Ecoles de Baillargent à Pointe-Noire » à hauteur de 1 000 000.00 €.

2°) De solliciter le préfinancement conformément aux conditions financières, à la date de réalisation

3°) De donner tous pouvoirs à monsieur le maire pour l'application pratique de la présente délibération.

4°) Le maire, le Directeur Général des Services et le payeur public sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au Comptable public et publiée au recueil des actes administratifs de la ville

POUR EXPEDITION CONFORME




LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

2016_00516



COMMUNE DE POINTE-NOIRE
DATE DE CONVOCATION
30 juin 2016
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29 PRESENTS : 26 PROCURATION : 03 VOTANTS : 29
QUESTION N°16
Delibération du conseil municipal relative à une subvention complémentaire allouée au CCA3
Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.
<p>LE MAIRE</p>  <p>Christian JEAN-CHARLES</p>
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bassa-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
12 JUILLET 2016**

L'an deux mil Seize, le Mardi 12 du mois de Juillet, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS :

JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, PRADEL/CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, ALIANE/SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, SELLIN Arane, RANCE Elie, MORANDAS Jeannille, BARTHELEMEY Henri, ZEPHARREN Armande, PANDOLF Henri, SILENE Christiane, GUILLAUME Camille, JELAIN Myriam, SEREMES-DAMAL Alain, PHILOGENE Lydie, CARENE Patrick, DRACON Patricia, PAGESY Jean-Pierre, ELISABETH Camille, BIABANY Onif, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle

ETAIENT EXUSES :

ETAIENT ABSENTS :

NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole, CARENE/ABON Juliette

PROCURATIONS :

NEREE Audrey à GARNIER José
DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole à ELISABETH Camille
CARENE/ABON Juliette à JACOB Marie-Noëlle

ASSISTAIENT A LA REUNION :

PRADEL Frantz, Directeur Général des Services- MEPHON Philippe, Responsable du service technique - GARNIER Arnaud, Directeur financier - MONGORIN Quetty

Madame ZEPHARREN Armande, conseiller municipal, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

SEIZIEME QUESTION

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL ALLOUANT UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 30 mars 2016, le conseil municipal a procédé à l'attribution de subvention de fonctionnement à la Caisse des Ecoles et au Centre Communal d'Action Sociale.

Il expose qu' à l'occasion de la fête patronale 2016, la commune souhaite honorer les bacheliers et autres lauréats à l'issu de la fin d'année scolaire.

Il signale que pour permettre au CCAS de récompenser les lauréats de la commune, il convient de soutenir cette action en octroyant une subvention complémentaire.

Le conseil municipal

Où l'exposé de monsieur le maire

Après discussions et échanges de vues

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

1°) D'octroyer une subvention supplémentaire au CCAS à hauteur de 12.000,00 € pour permettre l'organisation de cette réception.

2°) Que les crédits seront prélevés sur le chapitre 67

3°) Le maire, le directeur général des services seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

CHRISTIAN JEAN-CHARLES